

Québec, le 21 avril 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

Monsieur

Objet : Demande d'accès aux documents
V/Réf. : 1599-009
N/Réf. : 0801-01-2014-003

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 1^{er} avril 2015, laquelle vise à obtenir une copie de tous les renseignements que le Tribunal administratif du Québec pourrait détenir concernant Les Terrasses Dominicaines Inc., pour la propriété située du 1337 au 1475, boulevard du Carmel, à Trois-Rivières.

Après vérification, nous vous informons que le Tribunal détient un dossier correspondant à votre demande : SAI-Q-196353-1310.

Tel que convenu, vous trouverez ci-joint une copie du plumitif et de la requête introductive du recours, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès*, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent ci-joints.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

.../2

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Carmelle Beaulieu

Chef du Service des affaires institutionnelles
Substitut de la responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Plumitif, recours introductif et extraits de la Loi